

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

CANTON DE
DESVRES

62142

Le 12 mars 2024

Téléphone : 03.21.33.30.88
mail : communedecolembert@wanadoo.fr
site : www.colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires et Permanences de la Mairie

Ouvert au public : - le mardi : de 14h00 à 17h30
- le mercredi : de 09h00 à 12h00
- le vendredi : de 14h00 à 18h30

Monsieur Etienne MAES, Maire, reçoit le vendredi de 16h00 à 18h30 et sur rendez-vous.

Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale située, 27 rue Principale est ouverte au public
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
Contact téléphonique : 03 21 30 19 18

Horaires d'Ouverture de la Bibliothèque

Le mercredi : de 9h30 à 12h30
Le vendredi : de 16h00 à 19h00
Le samedi : de 10h00 à 12h00

Hauts de France Propres

Nous organisons la collecte des déchets dans l'ensemble des rues du village, le **samedi 23 mars 2024**. **Rendez-vous à 9h30** devant la mairie.

Repair Café

La commune met à disposition un local situé à côté de la bibliothèque pour l'animation du Repair Café.

Il est ouvert le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 16h00 à 19h00
N'hésitez pas à venir les rencontrer !

Afin de compléter notre atelier, vous pouvez nous déposer du matériel de bricolage si vous n'en n'avez plus l'utilité.

Inscriptions sur les listes électorales

Depuis le 01^{er} janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales sont facilitées.

En cas de changement de domicile, vous devez effectuer vous-même la démarche d'inscription en vous rendant en mairie ou directement sur le site dédié

<https://www.service-public.fr/>

La date limite d'inscription pour voter aux élections européennes du 9 juin 2024 est fixée au 3 mai 2024

Recensement

Le recensement est nécessaire et obligatoire.

Tous les garçons et les filles sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Une attestation de recensement leur sera établie. Elle est indispensable pour passer les examens, les concours ou le permis de conduire.

Les jeunes concernés sont priés de se présenter au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.

Vigilance

Pour essayer de mettre un terme à la recrudescence des cambriolages nous comptons sur la vigilance de chacun.

N'hésitez pas à relever l'immatriculation du véhicule suspect et à signaler aussitôt les faits aux forces de l'ordre.

L'action collective nous aidera à maintenir la sécurité de tous.

Pour rappel, tel de la brigade de Desvres 03.21.91.70.17 ou le 17

Vitesse

Afin d'assurer la sécurité de tous, nous vous rappelons de respecter la limitation de vitesse dans l'ensemble des rues du village.

Propreté des trottoirs de la Commune

Les trottoirs de la commune sont réservés à la circulation des piétons.

Le stationnement permanent des véhicules automobiles est proscrit.

Nous demandons aux promeneurs accompagnés d'animaux domestiques de surveiller leurs animaux, de collecter et de déposer les excréments dans les poubelles afin de préserver les lieux.

Benne à déchets verts

Une benne destinée exclusivement à la collecte des déchets verts (pelouses, branches) est mise à notre disposition par la Communauté de Communes.

Elle est située à l'intersection de la rue Profonde et de la rue de la Linoterie, à côté du pont de la 2X2 voies.

Nous vous demandons de respecter les consignes et les lieux et de récupérer les emballages qui ont servi au transport.

Site internet

Vous retrouverez les actualités sur le site internet de la commune : **www.colembert.fr**